

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 AOÛT 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, notamment pour la fixation des tarifs prévus au profit de la Commune ;
- Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des activités ainsi que les coûts des matériaux mis à disposition par le Centre Municipal Culture et Loisirs de la Ville de Gap ;

DECIDONS

Article 1 : Il convient d'une part d'actualiser les tarifs des activités et d'appliquer un barème calculé en fonction des revenus des foyers pour les gapençais et selon un tarif fixe pour les non gapençais, et d'autre part fixer les coûts des matériaux mis à la disposition des différents publics par atelier par le C.M.C.L. conformément aux annexes jointes.

Article 2 : Les tarifs ci-annexés seront mis en application à compter du 01 Septembre 2022.

Article 3 : Les recettes seront imputées aux budgets correspondants.

Article 4 : Les tarifs antérieurs des prestations visés en annexe sont abrogés à compter du 01 Septembre 2022.

Article 5 : En application de l'article L.2122-23 du CGCT la présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 23 AOÛT 2022

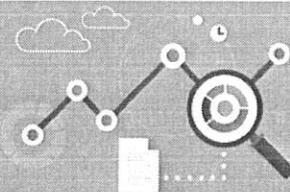
Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 26 AOÛT 2022

Publié ou notifié le : 26 AOÛT 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_08_319
Date de la décision :	2022-08-26 00:00:00+02
Objet :	Actualisation des Tarifs Activités du Centre Municipal de Culture et de Loisirs applicables à compter du 1er septembre 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	005-210500617-20220826-D2022_08_319-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20220826-D2022_08_319-AI-1-1_0.xml	text/xml	949
Nom original :		
D_11354.pdf	application/pdf	62173
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20220826-D2022_08_319-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	62173

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 août 2022 à 10h49min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 août 2022 à 10h49min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 août 2022 à 10h49min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 août 2022 à 10h50min00s	Reçu par le MI le 2022-08-26